

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Présents : Hervé BRUCY – Denis TABARD - Agnès TREMOULET– Pascal DELMAS – Michel COUFFY – Nadine VEYSSIERE – André BONNEVAL – Thierry FABRE – Gérard TESTAS – Chrystèle POUCH - Robert JAGGA

Absents : – Jacqueline BEYLIE (Procuration à Chrystèle Pouch) – Christophe HUGON (Procuration à Hervé BRUCY) – Ivan CHASTAGNER (Procuration à Denis Tabard) – Nadine VEYSSIERE (Procuration à Michel COUFFY)

Secrétaire de séance : Chrystèle POUCH

1. Approbation du compte rendu de la séance du 6 octobre 2022

Le compte rendu n'appelle pas d'observations particulières

2. Décisions du maire

2022-22 : Convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du département – Période 2023-2027 « Achat Public » pour mise en ligne des marchés publics

2022-23 : Renouvellement des contrats de maintenance des logiciels Odyssée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un montant annuel de 1 383.23 € HT

2022-24 : Renouvellement du contrat d'entretien de l'installation campanaire avec la SARL BROUILLET pour un montant de 153 € HT

2022-25 : Contrat de maîtrise d'œuvre avec EP Ingénierie pour la création d'un parc de sports aux abords du stade pour un montant de 18 661.50 € HT

3. Equipements sportifs au stade – Attribution des marchés

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 octobre dernier concernant l'approbation du plan de financement et informe le conseil municipal de la procédure d'appel d'offres lancée le 19 novembre 2022 avec remise des plis fixée au 2 décembre. Le temps imparti étant particulièrement restreint, il n'a pas été possible de réunir la commission d'appel d'offres ni la commission travaux. En effet, les délais impartis par le Conseil Départemental ont été particulièrement réduits et ont laissé peu de temps à l'étude du dossier par le maître d'œuvre.

7 entreprises ont déposé leurs offres sur la plateforme. Le bureau d'études EP Ingénierie, maître d'œuvre, a analysé les offres et transmis le rapport d'analyses.

Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises désignées les mieux disantes au vu du rapport.

Après délibération, par 12 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés conformément au tableau ci-dessous

Lot	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 : Plateformes	SARL Pignot	193 710.00	232 452.00
Lot 2 : Arrosage	Entreprise Pitaud	29 531.00	35 437.20
Lot 3 : Foot five	Auvergne Sports	75 581.52	90 697.82
Lot 4 : Forage	SARL Contant	9 059.00	10 870.80
Lot 5 : Station pompage	SARL Bordas	10 421.29	12 505.55
MONTANT TOTAL		318 302.81	381 963.37

Monsieur Bonneval demande où ont lieu les entraînements de foot actuellement. M. le Maire informe que le club réalise actuellement le regazonnement du terrain d'honneur car détérioré lors de la période de sécheresse. Le club s'entraîne donc dans les communes voisines. M. le Maire en profite pour indiquer qu'il avait sollicité auprès de la commune de Jugeals une aide financière (le club étant commun aux deux collectivités). Le conseil municipal de Jugeals a refusé de participer à ce projet.

4. Equipements sportifs au stade – Demande de subvention au Conseil Départemental

M. le Maire donne lecture du projet de délibération relatif à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des contrats territoriaux 2020-2022. Monsieur le Maire rappelle que la DETR et le FST ont été actés à hauteur de 80 800 €. D'autres aides seront sollicitées ultérieurement auprès de la Fédération Française de Football.

Le plan de financement est ainsi établi :

Désignation	Montant
Travaux	318 302.81
Maitrise d'œuvre	18 661.50
Soit un montant total HT de	336 964.31
Subvention DETR	60 000.00
Subvention Conseil Départemental	100 000.00
CABB – FST	20 800
Reste à charge communal HT	156 163.31
TVA 20 %	67 392.86
Reste à charge TTC	223 557.17

Après délibération, par 2 abstentions et 12 voix pour, le conseil municipal approuve le plan de financement et sollicite une subvention de 100 000 € auprès du Conseil départemental au titre des contrats territoriaux 2020-2022.

5. Acquisitions foncières

M. le Maire rappelle les échanges entre Mme Moraud, la commune et Brive Habitat. Une réunion a eu lieu entre tous les intéressés. Brive habitat a proposé la vente de l'ensemble des parcelles. Madame Moraud souhaite déposer le permis de construire avant le 31 décembre 2022 sur une parcelle située rue de la Barbonnerie.

Compte tenu des projets de construction de bâtiments, d'une aire de sports et d'une maison de santé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir la totalité des parcelles

situées en centre bourg, entre la rue du 8 Mai et la rue de la Barbonnerie, propriétés de BRIVE-HABITAT, parcelles cadastrées AC 523 – 525 - 526 – 527 – 528 – AC 153 – 154 et 531, représentant une surface totale de 30 672 m², puis rétrocédée à Madame Moraud une surface d'environ 1500 m² nécessaire à la construction d'une maison de santé privée.

Le prix de cession au m² est fixé à 10 € basés sur l'avis produit par France Domaine en date du 19 mai 2017 pour la partie constructible à savoir 15 256 m² et 0.30 € pour la partie non constructible à savoir 15 416 m². Le montant de ces acquisitions est donc estimé à 157 184.80 € hors frais de notaire.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition desdites parcelles
- Autorise Monsieur le maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces relatives à cette acquisition
- Dit que la somme sera inscrite au budget 2022 par décision modificative budgétaire

6. Acquisitions foncières – Demande de DETR

Pour faire suite à la délibération prise pour l'acquisition des terrains secteur du Chapelier et appartenant à Brive Habitat, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide au titre de la DETR 2023.

Le plan de financement serait ainsi défini :

- Acquisition et frais de notaire	168 000 €
- Rétrocession Maison de santé	13 640 €
Montant restant pour la commune	154 360 €
- Subvention DETR au taux de 40 %	61 744 €
Soit un reste à charge pour la commune de	92 616 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 40 %

7. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire propose de réaliser de virements de crédits à hauteur de 22 455 € pour la section Fonctionnement et 114 500 € pour la section Investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8. Convention de mise à disposition d'un dispositif de recueil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise à disposition du dispositif de recueil pour la délivrance des cartes nationales d'identité et passeports à la maison France Services, une convention doit être signée entre la Préfecture et la commune. La mise en service est prévue courant février 2023.

Déjà de nombreux administrés de Noailles et communes alentour ont sollicité un rendez-vous. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la signature.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

9. Création d'un emploi permanent

A l'unanimité, le conseil décide de créer un poste d'agent polyvalent en milieu rural à compter du 1^{er} février 2023, à temps complet, afin de pourvoir au remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite. Le départ sera effectif au 1^{er} avril au plus tôt ou 1^{er} juillet au plus tard.

Monsieur Bonneval indique qu'une date de départ serait préférable au 1^{er} juillet afin que le fauchage soit réalisé avant son départ. M. le Maire indique qu'il souhaiterait faire appel à une entreprise privée en raison des frais importants sur l'épareuse et le tracteur. Ce sujet sera évoqué ultérieurement.

10. Création emplois

Monsieur le Maire présente le bilan de fréquentation de la maison France Services, de l'agence postale et des demandes de rendez-vous déjà sollicitées pour les titres sécurisés et bibliothèque.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la fréquentation de la maison France Services est en nette progression depuis l'ouverture en avril et que de plus la mise à disposition d'un dispositif de recueil pour l'établissement des « Titres Electroniques Sécurisés » (cartes nationales d'identité et passeports) nécessite de modifier le tableau des emplois.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 mars 2023. Il s'agit de pérenniser l'emploi actuellement occupé par un agent contractuel et fera donc l'objet d'une mutation entre sa collectivité d'origine et la commune de Noailles
- de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à raison de 33 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2023
- de créer un emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2023

L'amplitude horaire d'ouverture du service sera élargie afin de répondre au mieux à l'attente des administrés. Le samedi, en cas de rendez-vous, les deux agents seront présents.

D'autre part, M. le Maire fait part des aides allouées par l'Etat pour l'installation du dispositif et son fonctionnement annuel.

11. Modification de la convention relative aux services communs ADS créés au 1^{er} janvier 2015 entre la CABB et les communes

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1 : de résilier la convention actuelle au 31 décembre 2022, et d'approuver la convention modifiée entre la commune et l'Agglomération concernant le service ADS (convention annexée à la présente délibération) au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 5 ans

Article 2 : d'autoriser le maire à signer la convention et à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Le coût de cette prestation qui consiste à l'instruction des autorisations d'urbanisme s'élève environ à 2 200 € par an variant selon le nombre de dossiers.

12. Convention avec les carrières du Bassin de Brive

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la commune et la société des Carrières du Bassin de Brive, représentée par Eric CHAMBON, son président.

Cette convention stipule les modalités et règles de transports sur la voirie communale empruntée.

En contrepartie, la commune s'engage à ne pas apporter de contraintes de circulation pouvant perturber l'utilisation de la voirie et à faire tout son possible pour assurer la pérennité de l'exploitation.

En compensation, la commune pourra bénéficier d'une quantité annuelle de 100 tonnes de matériaux issus de l'extraction du gisement de Crochet.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

13. Ville de Brive – Participation financière aux frais de fonctionnement des enfants du 1^{er} degré scolarisés à Brive – Année 2021-2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que certains enfants résidant à Noailles sont scolarisés à Brive et pour lesquels la ville de Brive nous demande une participation financière aux frais de scolarisation, pour un montant de 2 114.69 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'acquitter cette contribution d'un montant de 2 114.69 € au titre de l'année scolaire 2021-2022, dont les fonds nécessaires ont été inscrits à l'article 6558 du budget communal

14. Crédits investissements 2023

Dans l'attente du vote du budget, la municipalité peut, sur autorisation du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements ouverts l'année précédente, exception faite des crédits votés sous la forme d'autorisations de programme/ crédits de paiement et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Crédits d'investissements au 31 décembre 2022 (hors emprunts) :	298 022 €
Soit une autorisation maximum de	74 505 €

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour engager des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 74 505 € et seulement en cas de besoins, en particulier :

- pour les dépenses d'investissement liées à l'installation du dispositif de recueil prévue en février 2023
- autres dépenses nécessaires à caractère d'urgence

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite des crédits à hauteur de 74 505 €.

15. Modification de tracé de chemin rural – Echange de terrains

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de modification de tracé de chemin rural au lieudit Madelbos

Monsieur Rubio SANCHEZ est propriétaire des parcelles AC 63-64-65-67 et en partie 68 ainsi que les parcelles AC 72-73 ;

Le chemin rural est collé aux bâtiments d'habitation en cours de restauration et le propriétaire sollicite le déplacement de l'assiette du chemin sur les parcelles cadastrées AC 72 et 73 afin d'éloigner le chemin de l'habitation.

Il conviendra d'établir un acte de vente pour la partie jouxtant l'habitation et un acte d'acquisition pour la partie située sur les parcelles 72 et 73.

Tous les frais afférents seront pris en charge par le propriétaire.

Après délibération, par 12 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

16. Bibliothèque – Désherbage

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise :

- le retrait de livres de la bibliothèque et de la base bibliographique informatisée devenus obsolètes ou abîmés
- le don de ces livres à titre gracieux ou la destruction

A voir pour installer une boîte à livres

17. Questions diverses

- Eclairage public et économies d'énergie : Thierry FABRE demande où en sont les modifications des tranches d'horaires d'éclairage public. M. Testas fait état de la réunion qui s'est tenue en visio avec la FDEE (augmentation des prix en permanence donc prévisions difficiles à quantifier). Les coupures sont effectives depuis novembre sauf sur la partie bourg. Des travaux sont prévus avec la FDEE19 pour équiper en led certains secteurs.

Parallèlement, M. le Maire présente le bilan énergétique établi par Léo Matas conseiller technique de la CABB de l'ensemble des bâtiments communaux. M. le Maire fait état du bilan établi pour chaque bâtiment.

L'ensemble comprenant les anciens bâtiments scolaires, logements et cantine sont les plus énergivores. Une isolation extérieure serait la meilleure solution (réduction des consommations de 50 %). Le projet pourrait être financé à hauteur de 30 à 40 %. Des études complémentaires vont être réalisées.

- M. le Maire présente le tableau des effectifs du personnel au 1^{er} décembre 2022 et des recrutements en cours et à venir.

- Achat des sapins pour la commune : Thierry Fabre demande si les administrés pourraient bénéficier de tarifs préférentiels pour les sapins. Il a été décidé de ne pas faire poser les décos sur les candélabres (trop énergivores) et de faire réaliser par le personnel, les enfants de l'école et les membres de l'Entracte Novalienne – section peinture sur soie.
- Organisation des vœux du maire le samedi 21 janvier à 11 heures
- Téléthon : le bilan est positif. 29 personnes ont participé à la randonnée permettant un don d'environ 500 €.
- Marché de Noël : remerciements aux organisateurs. Une vingtaine d'exposants seront présents. Animations diverses, présence du Père Noël
- Dépôts sauvages d'ordures secteur de la Fage : les bacs ont été retirés, des bacs individuels ont été attribués aux administrés
- Distribution des colis pour les aînés + carnet n° 2 de la commission du patrimoine + flyer sur un projet de foyer logements à Nespouls
- Dans le bulletin municipal, un questionnaire sera inséré pour permettre aux personnes qui le souhaitent de s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables
- M. le Maire informe le conseil d'un projet de création de 200 gendarmeries au niveau national ; 4 demandes au niveau de l'agglo : Ayen, Nespouls, Malemort, Cublac

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire
Hervé BRUCY